



Communiqué - Site de Pointe d'Armor en baie de Lannion : Présentation des études à la Commission de suivi

19 avril 2016 - 14h14



Lors de la Commission de Suivi, d'Information et de Concertation (CSIC) qui s'est réunie pour la première fois lundi 18 avril 2016, la Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN) a présenté les études attendues dans le cadre de la concession minière du site de Pointe d'Armor.

Le 14 septembre 2015, Emmanuel Macron signait le décret accordant le titre minier à la CAN pour le site de Pointe d'Armor, en baie de Lannion. Préalablement au démarrage de l'exploitation du site, une Commission de Suivi, d'Information et de Concertation (CSIC) a été installée par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère ce lundi 18 avril 2016, à la sous-préfecture de Lannion (22).

Ce point d'étape a permis à la CAN de présenter l'état de référence environnemental, l'étude socio-économique et la feuille de route pour

l'exploration d'un site plus au large.

Un état de référence environnemental jugé « solide »

Conformément aux prescriptions de l'arrêté d'ouverture de travaux, la CAN a produit un état de référence environnemental portant sur quatre champs : la géophysique (état des fonds marins), la biologie des fonds meubles, la biologie des fonds rocheux et la ressource halieutique. Le lançon présent dans cette zone d'extraction fait notamment l'objet d'une étude innovante réalisée par le Muséum national d'Histoire naturelle.

L'expertise de l'Ifremer sur cet état de référence a conclu à la solidité de la description de l'état actuel des différents volets étudiés. Les prélèvements en mer se poursuivent afin d'enrichir les connaissances sur la ressource halieutique.

Une étude socio-économique locale

Respectant la prescription de l'article 7 de l'arrêté inter-préfectoral signé le 1^{er} décembre 2015, la CAN a présenté une synthèse des indicateurs socio-économiques de la baie de Lannion. « *Nous nous sommes engagés à présenter chaque année, une synthèse des indicateurs de suivi socio-économique des activités de la baie. Nous avons travaillé en lien avec les services de l'Etat et les organismes professionnels concernés* » précise la Direction de la CAN. La prochaine commission sera l'occasion de présenter les dernières données devant être transmises par les organismes professionnels.

Etude d'exploration d'un site plus au large

La CAN respecte également ses engagements pris lors de l'instruction du dossier, en étudiant l'exploration d'un gisement potentiel de sable coquillier situé au large des côtes mis en évidence par l'étude Ifremer/ Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Plusieurs actions ont d'ores et déjà été lancées : demande d'appuis des organismes publics de recherche, analyse des sources bibliographiques et sollicitation de l'expertise de l'Ifremer. Une campagne de prélèvements en mer sera par ailleurs organisée cette année pour compléter les données recueillies.

Cette commission a permis un temps d'échange entre tous les acteurs concernés. Des points de précisions seront apportés lors de la seconde commission de suivi, en juillet prochain.